

TÉLÉPHONE

Une réforme des prix, annoncée en juillet, entrera en vigueur en janvier 94. D'ici là les prix restent inchangés.

Frais forfaitaires d'accès au réseau (prix TTC) :

Abonnement nouveau.....	250,00 F
Reprise d'abonnement dans un délai inférieur à 6 mois.....	150,00 F
2 ^e ligne d'abonnement isolée, ou 2 ^e ligne d'un faisceau de deux lignes maximum desservant le même local d'un abonné ou la même installation.....	
	150,00 F

Abonnement

Prix mensuel d'abonnement par ligne :

- L'installation comporte moins de 3 lignes :
- Circonscription de Paris.....39,00 F
- Circonscription de plus de 50 000 abonnés.....33,00 F
- Autres circonscriptions.....28,00 F
- L'installation comporte 3 lignes.....95,00 F

Prix mensuel du service restreint.....15,00 F

Equipements terminaux

Prises téléphoniques

- Les deux premières prises.....gratuit
- Prise supplémentaire :
- Fourniture et installation.....83,02 F
- Déplacement d'un agent de France Télécom.....154,18 F

Communications nationales :

A partir d'un poste d'abonné et en métropole, l'Unité Télécom (UT) est fixée à 0,73 F TTC.

- Communications locales à l'intérieur de la même circonscription :
 - Pendant les périodes de tarif normal : 1 UT toutes les 6 minutes
 - Pendant les périodes d'application des tarifs réduits : 1 UT toutes les 9, 12, ou 18 minutes selon la période.
- Communications de voisinage (tarif normal) :
 - 1^{ère} zone périphérique de Paris et de Marseille : 1 UT toutes les 120 secondes.

Pour les autres communications, il est perçu selon la distance entre circonscriptions, 1 UT par période indivisible de 72, 45, ou 24 secondes.

- Communications à moyennes et grandes distances (tarif normal) :
- Appels autres que ceux visés ci-dessus, d'après la distance à vol d'oiseau entre les chefs-lieux des départements.

Si vous téléphonez Cela coûte* pour 1 mn*

A moins de 100 km	0,73 F toutes les 24 s.	2,19 F
Au-delà de 100 km	0,73 F toutes les 17 s.	2,92 F

* Toute période commencée est due.

Modulation horaire du prix des communications ordinaires en métropole dans le régime intérieur :



TARIF BLEU 30 % de réduction soit 100 % de temps de conversation en plus.	TARIF ROUGE Plein tarif	TARIF BLANC 30 % de réduction soit 40 % de temps de conversation en plus.	TARIF BLEU NUIT 65% de réduction soit 150 % de temps de conversation en plus.
---	-----------------------------------	---	---

- Communication vers les départements d'outre-mer :
- Pendant les périodes de tarif normal : 1 UT toutes les 4,9 secondes soit 9,49 F la minute.
- Pendant les périodes d'application des tarifs réduits : 1 UT toutes les 7 s., 9,8 s. et 14 s., soit 6,57 F ou 5,11 F ou 3,65 F pour 1 minute.

Services Confort :

- Transfert d'appel : 10 F/mois
- Tarifification du transfert d'appel :
- Commande du transfert d'appel : 1 UT
- La communication, renvoyée du poste de l'abonné vers le poste désigné par l'abonné au service, est à la charge de l'abonné. Son prix est celui en vigueur pour les communications établies dans la relation métropolitaine considérée.
- Signal d'appel :10 F/mois
- Conversation à trois :10 F/mois

Tarif dégressif :

2 services.....	15 F/mois
3 services.....	20 F/mois.
- Mémo d'appel :.....	3,65 F l'appel.

- Facturation détaillée : durée minimale de l'abonnement: trois périodes de facturation ; Tarif : 8 F/mois. Supplément au-delà de 100 communications détaillées : 10,00 F par groupe de 100.

Numéro Vert

Appel gratuit pour l'appelant. Communication à la charge de l'appelé.

Numéro Azur

L'appelant paie, quelle que soit la situation géographique, le prix d'un appel local. L'appelé prend à sa charge le prix de la communication diminué de 1 UT.

MINTEL - TÉLÉTEL

	Numeros d'accès	Coût de la communication F TTC
SERVICES TÉLÉTEL DE FRANCE TÉLÉCOM		
Annuaire électronique	11	3 premières mn gratuites 0,37 F la mn supplémentaire ⁽¹⁾
Minicom	36 12	0,98 F/mn ⁽¹⁾ accès gratuit à la liste des messages reçus
MGS (annuaire des services mintel)	36 13 / 36 14 / 36 15 36 16/36 17 ou 36 19 touche guide	0,36 F/mn
Télégramme par mintel	36 56	28 F pour 25 mots, puis 7,50 F les 10 mots supplémentaires
Communication de mintel à mintel	36 18	0,98 F/mn ⁽¹⁾
SERVICES TÉLÉTEL		
Numéro vert Télétel	36 05 mn mn	gratuit
Télétel 1	36 13	0,13 F/mn ⁽¹⁾
Télétel 2	36 14/36 24 mn mn	0,36 F/mn ⁽¹⁾
KIOSQUE TÉLÉTEL		
Télétel 3	36 15	5 tarifs ⁽²⁾ : 0,36 F/mn ou 0,84 F/mn ou 0,96 F/mn ou 1,27 F/mn ou 2,19 F/mn
Service tout public	36 25 mn mn	3 tarifs ⁽²⁾ : 0,36 F/mn ou 0,99 F/mn ou 1,27 F/mn
Télétel 3 professionnel	36 16/36 26	3 tarifs ⁽²⁾ : 0,36 F/mn ou 0,99 F/mn ou 1,27 F/mn
Télétel 4	36 17/36 27 mn mn	4 tarifs ⁽²⁾ : 0,36 F/mn ou 2,19 F/mn ou 3,42 F/mn ou 5,48 F/mn
Télétel 6	36 28 mn mn	5,48 F/mn ⁽¹⁾
Télétel 7	36 29 mn mn	9,06 F/mn ⁽¹⁾

(1) modulation horaire du téléphone - (2) mise en relation : 0,12 F

AUDIOTEL

Numéro d'accès	Durée maximale	Coût utilisateur TTC
36 64	illimitée	0,73 F la minute
36 65	2 mn 20 s	3,65 F l'appel
36 66	2 mn 20 s	3,65 F l'appel
36 67	20 mn	1,46 F la minute
36 68	20 mn	2,19 F la minute
36 70	20 mn	8,76 F + 2,19 F la minute

RADIOTÉLÉPHONIE

Bi-Bop (France Télécom)

Frais de mise en service : gratuit jusqu'en décembre 93
 Abonnement « Bi-Bop Avenue » : 54,50 F TTC/mois
 Prix des communications : Le prix normal de la communication augmenté de 0,83 F TTC/mn
 L'utilisation au bureau (avec un autocom sans fil) ou à la maison (avec une borne domestique) ne donne lieu à aucun surcoût.

R 2000 (France Télécom)

- **Les différents abonnements**
 Dans tous les cas, les frais d'accès au réseau sont de 210 F HT/mois.
 - Régional « Ile-de-France » : 168,63 F HT/mois.
 - Régional « France Nord-Est » : 168,63 F HT/mois.
 - Régional « Ile-de-France » : 250 F HT/mois.
 - Régional « Vallée du Rhône » : 168,63 F HT/mois.
 - « Province » : ensemble du territoire à l'exception de la région parisienne : 250 F HT/mois.
 - Régional « Autoroute du Sud » : 250 F HT/mois.
 - « National » : ensemble du territoire : 500 F HT/mois.
- **Prix des communications**
 Deux tarifs se côtoient :
 - Le tarif rouge, applicable aux communications établies sur les relais de la région de Paris et dans le cadre de l'abonnement « National », « France Nord-Est » et « Ile-de-France ».
 - Le tarif vert pour les autres communications.
 Ces deux tarifs sont réduits de moitié de 21h30 à 8 h.
 Coût des appels émis :
 - appels nationaux : 1 UT soit 0,615 F HT toutes les 12 secondes (tarif vert) et toutes les 6 secondes (tarif rouge).
 - appels internationaux : 1 UT toutes les 20 secondes (tarif vert) et toutes les 10 secondes (tarif rouge). A ces coûts s'ajoute celui de la communication internationale.
 Coût des appels reçus : 1 UT par période de 20 secondes (tarif vert) et 10 secondes (tarif rouge), le mobile demandé bénéficiant d'une franchise de 15 secondes.
- **Services**
 Le réseau R 2000 offre également le service Réseau d'entreprise permettant d'établir des communications au sein d'un groupe fermé d'utilisateurs.

Itineris (France Télécom)

- **Abonnement**
 Mise en service : 350 F HT.
 Abonnement : 250 F HT/mois.
 Option Europe (roaming) : 20 F HT/mois
 Interdiction des appels internationaux : 20 F HT/mois
 Réception uniquement : 20 F HT/mois
 Emision uniquement : 23 F HT/mois
- **Prix des communications**
Communications nationales :
 - 4 F HT/mn pour les appels émis à partir des départements 75, 92, 93 et 94, de 8h à 21h30 du lundi au vendredi.
 - 3 F HT/mn pour les appels émis de métropole hors les départements 75, 92, 93 et 94, de 8h à 21h30 du lundi au vendredi.
 - 2,50 F HT/mn pour les appels émis de métropole de 21 h30 à 8h du lundi au vendredi.
 - 2,50 F HT/mn pour les appels émis les samedis, dimanches et jours fériés.
- Communications internationales :**
 Un supplément correspondant à l'utilisation du service Itineris est ajouté au prix qu'aurait coûté un appel passé à partir d'un téléphone filaire.
 - 2,50 F HT + RTC/mn pour les appels émis de métropole hors les départements 75, 92, 93 et 94, de 8h à 21h30 du lundi au vendredi.
 - 3 F HT + RTC/mn pour les appels émis à partir des départements 75, 92, 93 et 94, de 8h à 21h30 du lundi au vendredi.
 - 2 F HT + RTC/mn pour les appels émis de métropole de 21h30 à 8h du lundi au vendredi.
 - 2 F HT + RTC/mn pour les appels émis les samedis, dimanches et jours fériés.

Roaming :
 Les communications passées à l'étranger à partir d'un abonnement Itineris (option Europe) sont facturées sur la base du prix pratiqué par l'opérateur du réseau utilisé majoré de 30% environ.

Réception d'appels :
 Elle est gratuite pour l'appelé s'il est en France métropolitaine. Elle est facturée à l'appelant 4,61 F HT/mn aux heures pleines (du lundi au vendredi de 8h à 21h30 et le samedi de 8h à 13h30) et 2,46 F HT/mn aux heures creuses.
 Numéros gratuits sur Itineris : 15 (Samu), 17 (Police), 18 (Pompiers).

Lignes SFR (Société française du radiotéléphone)

- **LIGNE SFR ANALOGIQUE :**
 • **Les différents abonnements**
 Les frais de mise en service sont de 200 F HT.
 - Ligne SFR analogique « National » : 500 F HT/mois.
 Cet abonnement permet d'appeler et de recevoir des communications dans toute la zone desservie par le réseau.
 - Ligne SFR analogique « Province » : 250 F HT/mois.
 Cet abonnement exclut la région parisienne (75, 92, 93, 94)
- **Prix des communications**
Pour les abonnements « National » et « Province » :
 Appels émis :
 - 4 F HT/mn pour les appels émis depuis la région parisienne (départements 75, 92, 93, 94) du lundi au vendredi de 8h à 21h30.
 - 2,50 F HT/mn pour les appels émis depuis la région parisienne les samedis et dimanches ou les autres jours de 21h30 à 8h.
 - 3 F HT/mn pour les appels émis depuis la province du lundi au vendredi de 8h à 21h30
 - 2,50 F HT/mn pour les appels émis depuis la province les samedis et dimanches ou les autres jours de 21h30 à 8h.
 Appels reçus :
 - 2,50 F HT/mn pour les appels reçus quelque soit le jour et l'heure.
 Communications internationales et numéros spéciaux (1)
 - 3 F HT + RTC/mn pour les appels émis depuis la région parisienne du lundi au vendredi de 8h à 21h30
 - 2,50 F HT + RTC/mn pour les appels émis depuis la région parisienne les samedis et dimanches ou les autres jours de 21h30 à 8h
 - 2,50 F HT + RTC/mn pour les appels émis depuis la province quelque soit le jour et l'heure.

Les abonnements Ligne SFR analogique incluent les services suivants : l'annuaire express, la facturation détaillée, le prélèvement automatique, le renvoi d'appel, l'inscription sur Liste rouge.
 Les prix indiqués ci-dessus correspondent au coût des communications émises à destination d'un autre abonné, fixe ou mobile, situé en métropole (sauf numéros spéciaux).
 (1) Les numéros spéciaux commencent par 3659, 3663, 3664, 3665, 3666, 3667, 3668, 3670, 3689, 3699 ou par 00, 01, 02, 03, 05, 07, 09.

LIGNE SFR NUMÉRIQUE

- **Les différents abonnements**
 Frais de mise en service : 350 F HT.
 - Ligne SFR numérique « National » : 250 F HT/mois.
 - Ligne SFR numérique « Résident Ile-de-France » (départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94 et 95) : 195 F HT/mois
 - Ligne SFR numérique « Résident Méditerranée » (départements 04, 05, 06, 11, 13, 30, 34, 48, 66, 83 et 84) : 195 F HT/mois.
 - « Duo » : Abonnement couplé Ligne SFR analogique et numérique. Condition : être abonné depuis plus de 6 mois à Ligne SFR analogique. 4 tarifs en vigueur : 600 F HT (abonnement SFR analogique « National » + abonnement SFR numérique « National »).
 545 F HT (abonnement SFR analogique « National » + abonnement SFR numérique « Résident »).
 450 F HT (abonnement SFR analogique « Province » + abonnement SFR numérique « National »).
 395 F HT (abonnement SFR analogique « Province » + abonnement SFR numérique « Résident »).

RADIOTÉLÉPHONIE

• Prix des communications :

Pour l'abonnement Ligne SFR numérique « National » :

- 3,70 F HT/mn (1) pour les appels émis depuis la région parisienne (départements 75, 92, 93, 94) du lundi au vendredi de 8 h à 21h 30.

- 2,50 F HT/mn (1) pour les appels émis depuis la région parisienne du lundi au vendredi de 21h30 à 8 h ou les samedis et dimanches.

- 2,50 F HT/mn (1) pour les appels émis depuis la province quelque soient le jour et l'heure.

(1) + 0,70 F HT/mn si l'appel est distant. Les appels distants ont pour destinataire un correspondant situé dans une autre région SFR ou dont le numéro commence par 07 ou 09.

Les prix indiqués ci-dessus correspondent au coût des communications émises à destination d'un autre abonné, fixe ou mobile, situé en métropole (sauf numéros spéciaux).

L'appel d'un mobile GSM en France métropolitaine est à la charge de la personne qui appelle, soit 4,61 F HT/mn du lundi au vendredi de 8 h à 21h30 et le samedi de 8 h à 13h30. Sinon 2,46 F HT/mn.

Communications internationales et numéros spéciaux (2) :

- 3 F HT + RTC/mn pour les appels émis depuis la région parisienne du lundi au vendredi de 8h à 21h30.

- 2,50 F HT + RTC /mn pour les appels émis depuis la région parisienne les samedis et dimanches ou les autres jours de 21h30 à 8h.

- 2,50 F HT + RTC/mn pour les appels émis depuis la province quelque soient le jour et l'heure.

L'abonnement national Ligne SFR Numérique inclut les services suivants : l'annuaire express, la facturation détaillée, le prélèvement automatique, le renvoi d'appel.

Pour l'abonnement Ligne SFR numérique « Résident Ile-de-France » et « Résident Méditerranée » :

Appels émis depuis la région de l'abonnement :

- 3 F HT/mn pour les appels émis du lundi au vendredi de 8h à 21h30.

- 2,50 F HT/mn pour les appels émis les samedis et dimanches ou les autres jours de 21h30 à 8 h.

- International et numéros spéciaux (2) : 2,50 F HT + RTC/mn quelque soient le jour et l'heure.

Appels émis depuis d'autres régions et 75,92,93, 94 :

- 4 F HT/mn pour les appels émis depuis une autre région que celle de l'abonnement ou depuis les départements 75, 92, 93, 94 du lundi au vendredi de 8 h à 21h30.

- 2,50 F HT/mn pour les appels émis depuis une autre région que celle de l'abonnement ou depuis les départements 75,92,93,94 les samedis et dimanches ou les autres jours de 21h30 à 8h.

International et numéros spéciaux (2) :

3 F HT + RTC /mn pour les appels émis depuis une autre région que celle de l'abonnement du lundi au vendredi de 8h à 21h30.

- 2,50 F HT + RTC /mn pour les appels émis depuis une autre région que celle de l'abonnement les samedis et dimanches ou les autres jours de 21h30 à 8h.

Les abonnements « Résident » incluent les services suivants : l'annuaire express, la facturation détaillée, le prélèvement automatique, le renvoi d'appel.

L'appel d'un mobile GSM est à la charge de la personne qui appelle, soit 4,61 F HT/mn ou 2,46 F HT/mn selon l'heure.

(2) Les numéros spéciaux commencent par 3659, 3663, 3664, 3665,3666,3667,3668, 3670,3689,3699 ou par 00, 01, 02, 03, 05, 07, 09.

Pour l'abonnement « Duo » :

Les communications émises ou reçues sur « Ligne SFR analogique » sont facturées dans les conditions de l'abonnement « Ligne SFR analogique ».

Les communications émises sur « Ligne SFR numérique » sont facturées dans les conditions de l'abonnement « Ligne SFR numérique ».

L'abonnement « Duo » inclut les services suivants : l'annuaire express, la facturation détaillée, le renvoi d'appel.

La consultation sur le 3614 LIGNESFR des communications non encore facturées est en option. La messagerie vocale est disponible sur « Ligne SFR analogique » et sera bientôt disponible sur « Ligne SFR numérique ».